

Rapport d'analyse annuel sur la Meilleure Sélection – Sicavonline 2017 RTS28

Conformément à l'article 27 (10) (b) de la Directive 2014/65/EU (ex : RTS28) Sicavonline est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lors de l'exécution de leurs ordres et de publier annuellement le classement des 5 premiers brokers/intermédiaires sur le plan des volumes et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue.

Il s'agit d'établir le classement des 5 intermédiaires les plus utilisés par Sicavonline pour la transmission d'ordres pour chaque catégorie d'instrument financiers et de clients.

Ce rapport concerne les transactions réalisées au cours de l'exercice 2017.

Les clients de Sicavonline sont tous catégorisés par défaut comme client non professionnels et se voient ainsi proposer un degré de protection maximal.

Evaluation quantitative :

Catégorie : Non-professionnels

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non	
Cinq premières Brokers/intermédiaires classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
CM CIC Titres 969500432R7Q5JTROT94	100%	100%

Catégorie d'instruments	Instruments de dette	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui	
Cinq premières Brokers/intermédiaires classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
CM CIC Titres 969500432R7Q5JTROT94	100%	100%

Evaluation qualitative :

A ce jour, Sicavonline n'a sélectionné qu'un seul intermédiaire pour l'exécution d'ordres de ses clients, le CM CIC.

(a) Explication de l'importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans l'évaluation de la qualité de l'exécution ;

Dans le cadre de son activité de réception et transmission d'ordres, Sicavonline sélectionne des intermédiaires et négociateurs tiers selon une grille de critères dont les principaux sont :

- la qualité des services d'exécution d'ordres
- la taille de l'ordre
- la probabilité d'exécution et de règlement
- la couverture géographique des lieux d'exécution
- le coût de transaction

(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec un ou plusieurs des Brokers utilisés pour exécuter les ordres ;

Sicavonline n'entretient aucun lien capitalistique avec son intermédiaire CM CIC.

(c) Description de tout accord particulier conclu avec des Brokers concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus ;

Sicavonline a conclu un accord avec le CM CIC. En dehors de cette convention, Sicavonline n'a conclu aucun accord avec des Brokers.

L'ensemble des paiements reçus ou versés sont décrits dans le document « les engagements de Sicavonline » disponible sur le site www.sicavonline.fr

(d) Explication des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution

La sélection de l'intermédiaire n'a pas été modifiée.

(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

Non applicable car une seule catégorie de clients, les clients non professionnels détenteurs de compte titres.

(f) Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client

Non applicable : aucun autre critère

(g) Explication de la manière dont le broker a utilisé des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu des RTS 27

Les explications de la manière dont le broker a utilisé des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution sont disponibles dans le lien suivant mis à disposition par le CM CIC, et notamment les données publiées en vertu des RTS 27 : https://www.cmcicms.com/fr/disclaimer_2.html.

(h) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication

Non applicable.

Surveillance de la politique de meilleure sélection :

Sicavonline contrôle régulièrement l'efficacité de la présente Politique de Meilleure Sélection pour identifier les éventuelles modifications à y apporter. En particulier, elle procède à un examen de la qualité d'exécution de CM CIC.

Un tel examen sera également mis en œuvre à chaque fois qu'une modification substantielle se produit qui affecte la capacité de Sicavonline à continuer à obtenir avec régularité le meilleur résultat possible pour les Clients.

Modalité de diffusion de ces informations :

Sicavonline, pour s'acquitter de son obligation d'informer ses clients, met sa politique de sélection à disposition de ses clients sur son site internet www.sicavonline.fr

Pour les clients non professionnels, cette politique de sélection est complétée par un lien affichant les lieux d'exécution utilisés par le CM CIC pour offrir la meilleure exécution.